

LICENCE «Gestion-animation des espaces montagnards et pastoraux» PROFESSIONNELLE

METIERS PREPARES ET CADRES D'EXERCICE

- ✓ 1. Gestionnaire-animateur d'espaces montagnards et/ou pastoraux pour les Chambres d'Agriculture et leurs regroupements, les collectivités locales et leurs regroupements (Communautés de communes, syndicats, parcs naturels régionaux), les groupements d'éleveurs et de propriétaires fonciers, les structures gestionnaires des espaces protégés (ONF, Parcs Nationaux, réserves naturelles...),
- ✓ 2. Assistant d'ingénieur de bureaux d'études privés (aménagement rural, écologie, paysage) ou d'organismes de recherche et développement (CERPAM, CEMAGREF, INRA...),
- ✓ 3. Chargé de mission auprès des services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DRAF, DDAF...), des établissements publics (ONF, ONCFS...) ou des Chambres d'Agriculture,
- ✓ 4. Entrepreneur de travaux pour le compte des structures de gestion des espaces montagnards ou conducteur de travaux au sein des services de travaux en régie de ces structures de gestion,
- ✓ 5. Enseignant-animateur dans les structures de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole, dans les centres publics et privés de formation continue, auprès du grand public (collectivités locales et leurs regroupements, associations d'éducation à l'environnement, CPIE...).



NIVEAU REQUIS

Cette licence professionnelle s'adresse à des étudiants titulaires d'un :

- L2 géographie ; écologie ou d'un BTSA Gestion et Protection de la Nature ; Analyse et conduite des systèmes d'exploitation ; Production animale ; Gestion forestière ; Aménagement Paysagers.

Des candidatures faisant état de cursus autres pourront être examinées et en particulier : DUT Génie biologique option agronomie ; Génie biologique option génie de l'environnement ou DEUST Technicien de l'environnement ; agro-ressources.

En formation continue, la formation s'adresse à toutes les catégories de salariés issus de structures privées, publiques ou parapubliques intervenant dans les espaces montagnards et ruraux, dans les domaines de la gestion et de la protection de l'environnement et des paysages, du développement local et de l'aménagement des territoires.

LES DEMARCHES POUR CANDIDATER

Les dossiers de candidatures peuvent être :

- téléchargés aux adresses suivantes :

<http://www.univ-tlse2.fr/geo> ou http://www.enfa.fr/fr/affiche.php?tpl=2&ctn=rub-form/form_univ_licence_gaem.php

- retirés au secrétariat du Département de Géographie et Aménagement à Foix ou Toulouse ;

à l'ENFA (auprès de service scolarité, formation-univ.enfa@educagri.fr) ;

à l'E.P.L.E.F.P.A de Vic-en-Bigorre (auprès de Corinne Puyo, proviseur adjoint).

Le dossier de candidature doit être retourné pour le 13 juin au Centre Universitaire de Foix et de l'Ariège,

à l'attention de :

Claudine LONCELLE
Département de Géographie-Aménagement
4 avenue Raoul Lafagette.
09000 Foix.